



Déclaration préalable à la CAPD du 24 / 03 / 2014

Madame la directrice académique adjointe,

Les résultats des mutations nationales des enseignants du premier degré sont désormais connus. Après plusieurs années de détérioration, on note une bien timide amélioration. 23,09% des collègues sont satisfaits, alors qu'ils étaient 21,29% en 2013. Pas de quoi se réjouir puisqu'il s'agit là du deuxième plus mauvais taux de ces dernières années.

Le problème de la mobilité des enseignants du premier degré demeure entier. Aujourd'hui, suite à ce mouvement, ce sont encore plus de 3100 personnels en situation de rapprochement de conjoint qui n'ont pas obtenu satisfaction. Ce blocage de la mobilité géographique, qui plonge les enseignants des écoles et leurs familles dans un profond désarroi, doit cesser. Dans le cas contraire, leurs conditions de vie au travail ne pourront que se détériorer.

Le système actuel atteint ses limites. A quoi sert de modifier les critères si, au final, les volumes de mutation restent les mêmes ? Au-delà du barème, c'est la question des capacités d'accueil des départements qui est posée. Pour le SE-Unsa, la DGRH devra porter toute son attention sur une cartographie précise des calibrages départementaux de professeurs stagiaires afin de permettre une plus grande mobilité des titulaires.

Dans notre département : sur 176 demandes de départ, 59 obtiennent satisfaction. Sur 835 demandes d'entrée, 107 seulement obtiennent satisfaction.

Madame l'Inspectrice d'académie adjointe, le SE-Unsa vous demande donc, aujourd'hui, quels seront les choix que vous ferez dans l'importante campagne d'ineat-exeat qui va s'ouvrir à présent.

Comment ces demandes seront-elles traitées ?

Il n'y a rien de pire que d'espérer plusieurs mois d'affilée sans connaître les règles du jeu. C'est pourquoi, le SE-Unsa souhaite les connaître au plus vite, afin d'en informer les collègues, pour les accompagner le plus humainement possible. Je tiens à redire encore que nombre d'entre eux sont dans une situation familiale des plus délicates. Pour ceux qui n'ont pas le choix et doivent travailler, ils sont séparés de leur famille, parfois plusieurs années de suite. Pour ceux qui ont la chance de se mettre en disponibilité, ils doivent renoncer à travailler au profit de leur vie familiale. Et ce sont la plupart du temps des femmes, une fois de plus, qui sacrifient ainsi leur vie professionnelle. L'égalité femme-homme a donc bien du plomb dans l'aile, dans l'Education nationale aussi.

Pour le SE-Unsa, tout cela n'est pas acceptable : au-delà de l'affichage, à quand une véritable mobilité dans l'Education Nationale ?

La délégation du SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier